

1

(N^o 315.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 MAI 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Marechal.

MESSIEURS,

Par requête adressée à M. le ministre de la justice, le sieur Daniel-Emmanuel-Eugène Marechal, demeurant à Jambe-lez-Namur, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à St-Quentin (France). le 17 mars 1776, il habite la Belgique depuis 1797, il a épousé une femme belge, plusieurs de ses enfants ont satisfait aux lois sur la milice.

Le sieur Marechal a été, pendant huit années, caissier du receveur-général du département, fonctions qu'il a cessé d'exercer par suite de la retraite des Français, sa conduite a toujours été irréprochable, et enfin, il possède différentes propriétés rurales dans l'arrondissement de Namur.

Les rapports des autorités sont favorables à sa demande.

Le rapporteur,
MAST DE VRIES.

Le président,
DU BUS AÏNÉ